

# TRANSITIONS

Le magazine qui fédère les énergies locales / Novembre 2024 / #06

**ACCÉLÉRATION DES ENR  
LE SIÉML À L'APPUI  
DES COMMUNES** | 6

**FINANCEMENT DES  
TRAVAUX ÉLECTRIQUES  
EN MILIEU RURAL  
VIVES INQUIÉTUDES !** | 10

**ÉCLAIRAGE PUBLIC  
UNE TRAME SOMBRE  
POUR PROTÉGER  
LA BIODIVERSITÉ** | 15



# ÉDITO

Ce sixième numéro de notre magazine Transitions sort dans un contexte de crise politique et financière inédite. Les comptes publics ont largement dérapé, faisant planer la menace d'une trop grande dépendance de notre pays à l'égard des marchés financiers. L'Assemblée nationale est désormais totalement archipelisée. Et le nouveau Gouvernement paraît bien trop précaire, soutenu par un « socle commun » si fragile, pour afficher une vision claire de ce que nous devons faire pour engager le pays dans un effort collectif salutaire. Le Premier ministre avait évoqué lors de sa nomination la double dette à la fois « financière » et « écologique » de la nation, laissant penser que sa politique allait constituer un équilibre subtil entre la nécessité de redresser la trajectoire budgétaire de la France et l'impératif de financer la lutte contre l'effondrement de la biodiversité et du climat. Si l'on en juge aux coups de rabot que subissent les différents programmes du ministère de l'Écologie, priorité a visiblement été donnée à l'émission d'un signal budgétaire fort de court terme. Il est vrai que le remboursement de la dette constitue aujourd'hui, et de loin, le premier poste budgétaire de la France. Rationaliser ce dernier est la condition *sine qua non* pour dégager des marges de manœuvre afin de financer la transition. Mais attention aux effets de bord !

Dans bien des domaines, la baisse voire pire la suppression des soutiens de l'État signifiera l'arrêt brutal des dynamiques d'investissement sur nos territoires en faveur de l'atténuation et de l'adaptation. On le constate déjà aujourd'hui : la rénovation thermique du bâti et l'électrification du parc automobile patinent. Demain, ce sera le cas aussi pour le fonds chaleur et le fonds économie circulaire de l'ADEME, amputés de 35 % alors même que les engagements pour 2025 n'étaient déjà pas couverts ! Il sera très difficile de relancer les initiatives dans quelques années ; les acteurs économiques et territoriaux ont besoin de stabilité et de lisibilité. Et l'inaction finira par coûter cher à son tour. Le tableau est plutôt sombre, mais notre syndicat ne se décourage pas. Il s'efforce du mieux qu'il le peut alors que ses financements sont eux aussi menacés, de mener une politique contracyclique pour faire émerger des projets vertueux sur nos territoires. Ce numéro 6 de notre magazine en témoigne avec ses articles sur l'accélération des énergies renouvelables, la massification du photovoltaïque, la sécurisation des réseaux électriques en zone rurale, le développement d'une trame sombre pour adapter l'éclairage public aux enjeux environnementaux ou bien encore la recherche de mutualisation entre trois syndicats mixtes désireux d'identifier des synergies au bénéfice de leurs adhérents.

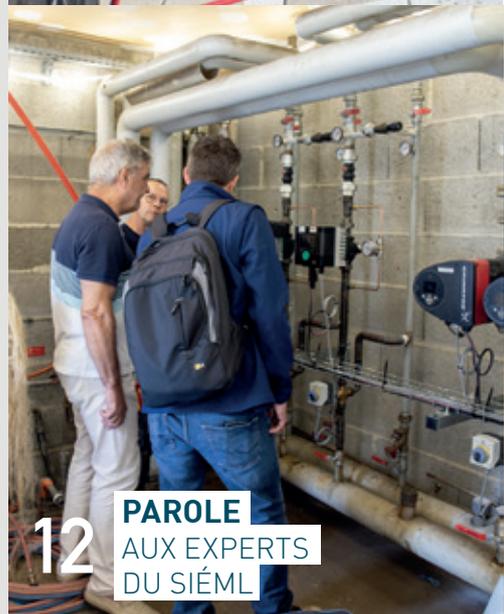
**Jean-Luc DAVY**  
Président du Siéml

# SOMMAIRE



4

**MOBILITÉ ÉLECTRIQUE**  
UN RÉSEAU DE BORNES  
MODERNISÉ ET DENSIFIÉ

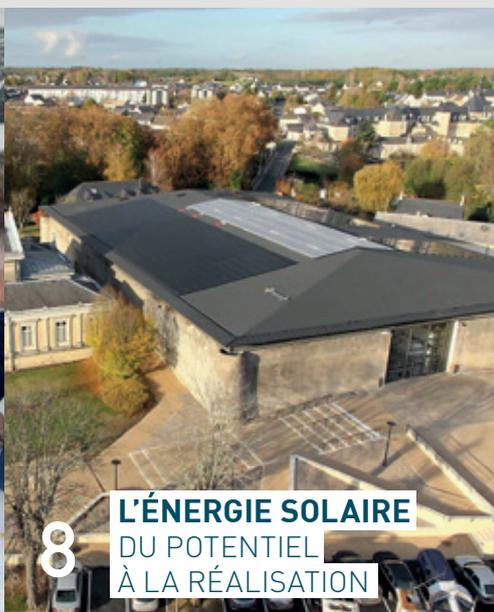


12

**PAROLE**  
AUX EXPERTS  
DU SIÉML



**6** **ACCÉLÉRATION DES ENR**  
LE SIÉML À L'APPUI  
DES COMMUNES



**8** **L'ÉNERGIE SOLAIRE**  
DU POTENTIEL  
À LA RÉALISATION



**10** **FINANCEMENT DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES EN MILIEU RURAL**  
VIVES INQUIÉTUDES!



**15** **ÉCLAIRAGE PUBLIC**  
UNE TRAME SOMBRE  
POUR PROTÉGER  
LA BIODIVERSITÉ



**18** **PROJET VILLAGE DES SYNDICATS**  
UN MÊME LIEU POUR  
3 SYNDICATS MIXTES

**Directeur de la publication**  
Jean-Luc DAVY, président

**Co-directeur de la publication**  
Emmanuel CHARIL, directeur général

**Rédaction**  
Jean-Marc PROUST, GP conseil

**Comité de rédaction**  
Emmanuel CHARIL, directeur général  
Élise TRICARD, directrice générale adjointe  
Pôle Conseil, organisation et ressources  
Katell BOIVIN, responsable communication

**Conception graphique / Illustration**  
Manuela HUOT-TERTRIN, graphiste

**Crédits photographiques**  
Siéml / Alter / Atelier 56S

**Impression**  
Imprimerie SETIG ABELIA / Novembre 2024



# MOBILITÉ ÉLECTRIQUE UN RÉSEAU DE BORNES MODERNISÉ ET DENSIFIÉ

**Avec un nouveau schéma directeur, le Siéml prépare le déploiement de nouvelles bornes de recharge, en milieu rural comme urbain. Par-delà son objectif initial d'une borne tous les vingt kilomètres, il s'adresse désormais aux foyers ne disposant pas d'accès à la prise, faute de place de parking. Le service public des infrastructures de recharge pour véhicules électriques continue à innover et se développer.**

**D**epuis 2020, les ventes de véhicules électriques s'accroissent. Elles représentent désormais pas loin d'un véhicule neuf sur cinq : fin juin 2024, le parc national comptait environ 1,2 million de véhicules électriques. Les élus du Siéml ont décidé d'accompagner cet essor, en densifiant le réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) créé dès 2015. D'ici fin 2025, il devrait compter 425 bornes publiques, soit quasiment un doublement de l'exis-

tant. Puis, d'autres seront mises en service les années suivantes, pour parvenir à un total de près de 800 bornes d'ici 2030. À cette date, le parc d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du Siéml aura donc été multiplié par trois.

#### **Un secteur privé concentré dans les zones à forte densité**

En élaborant son schéma directeur, le Siéml a mené une large concertation avec les acteurs du secteur privé. Celui-ci s'entend au sens large :

stations-services, chaînes d'hôtels, restaurants, zones commerciales, opérateurs spécialisés... Aujourd'hui, les exploitants de bornes sont de plus en plus nombreux. Cependant, leur logique commerciale les pousse à se concentrer dans les zones les plus rentables. En conséquence, il est rapidement apparu que l'initiative privée ne serait pas en mesure de répondre aux besoins de l'ensemble de la population, ni d'assurer une mixité de l'offre de puissance de recharge sur l'ensemble du territoire.

### Un déploiement au plus près des besoins

La stratégie du Siéml vise la diversité. Il s'agit de proposer le service répondant aux attentes des électriciens au bon moment et au bon endroit. En complément de ses bornes de charge normale ou rapide, le Siéml est en cours d'implantation de bornes dites « ultra-rapides » à Saint-Léger-de-Linières, Vivy, Angers et Saumur. Leur déploiement bénéficie d'aides provenant à la fois du plan France Relance « Transition énergétique et solutions innovantes » et du programme FACÉ. Aucune contribution financière n'a été demandée à ces communes. D'autres projets de bornes ultra-rapides sont également en réflexion pour assurer un maillage territorial sur cette typologie de puissance. Le Syndicat prépare par ailleurs l'arrivée de

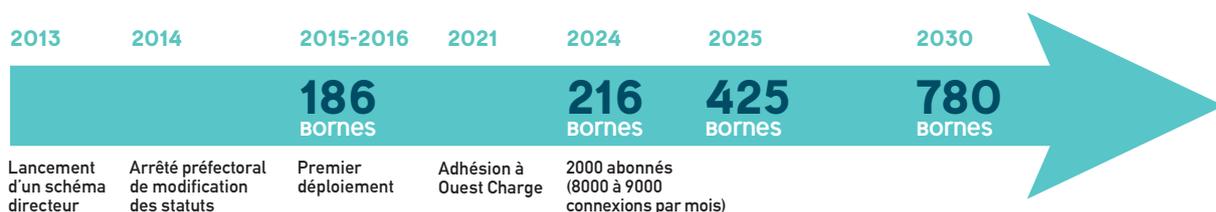
stations complètes avec trois bornes permettant six charges simultanées. La gamme s'adapte ainsi aux besoins des utilisateurs, charge lente la nuit, charge accélérée le jour. En 2015, l'objectif était de parvenir à un maillage équitable du territoire avec au moins une borne tous les 20 km. Le déploiement des nouvelles bornes obéit à une autre logique. Le Syndicat ciblera en priorité les zones résidentielles ou les centres-bourgs, là où les foyers ne disposent pas d'espaces privatifs pour la recharge.

### Une tarification attractive dans un contexte favorable

Le Siéml vise le meilleur rapport qualité-prix possible, afin de garantir la possibilité pour les particuliers qui n'ont pas de prise de se recharger à un coût du KWh légèrement supérieur au prix de l'électricité domestique.

Le marché de la voiture électrique est à un point de bascule. Après l'essor des ventes de véhicules neufs et l'apparition d'une offre de véhicules plus légers et moins coûteux, le marché de l'occasion pourrait connaître une belle croissance grâce au renouvellement des flottes d'entreprises (50 % des ventes de véhicules neufs). Cette offre de seconde main marquera la véritable démocratisation du marché avec des véhicules nécessitant peu de maintenance et disposant d'une autonomie correspondant parfaitement aux usages quotidiens ; au moment précis où le Syndicat aura terminé la première phase de son schéma directeur, permettant ainsi, aux personnes qui hésitent, d'être rassurées par l'existence d'une offre de recharge résidentielle et compétitive. ■

## UN RÉSEAU IRVE EN CROISSANCE CONTINUE



### OUEST CHARGE LA MARQUE SE DÉVELOPPE

Couvrant une large partie des régions Bretagne et Pays de la Loire, la marque Ouest Charge facilite les trajets des automobilistes, en garantissant une qualité de service unifiée, confiée à un opérateur commun. Le réseau comprend déjà près de 1000 bornes et ce nombre ira croissant, avec de nouveaux déploiements. Avec l'arrivée massive de voitures électriques depuis trois ans, et l'augmentation des usagers des bornes de recharge, la mutualisation et la structuration du service deviennent un enjeu impor-

tant pour solidifier la disponibilité des bornes, optimiser les dépenses d'entretien et diminuer les coûts d'exploitation. Un groupe de travail interrégional se réunit pour analyser chaque point, chaque voie de progrès possible. Ainsi, par exemple, un marché groupé de fourniture de bornes de recharge a été lancé ; une étude commerciale est également en cours pour créer une offre dédiée au résidentiel. Tous ces efforts devraient permettre demain de garantir un réseau plus qualitatif, compétitif et à l'équilibre budgétaire. ■



# ACCÉLÉRATION DES ENR

## LE SIÉML À L'APPUI DES COMMUNES

La France déploie des énergies renouvelables mais trop lentement. C'est pourquoi la loi APER a confié aux communes l'identification de zones d'accélération des EnR (ZAEEnR), favorables à l'accueil d'installations de production. Pour les aider dans cette tâche complexe, le Siéml a mis à leur disposition ses outils et son expertise.

**E**n France, le rythme de déploiement des énergies renouvelables ne permet pas encore d'atteindre l'objectif fixé de 33 % en 2030. En 2023, la part des EnR dans la consommation globale plafonnait à 22,2 % alors que nous devons atteindre 23 % dès 2020 ! Comment accélérer ? En plaçant les communes au cœur du dispositif ! C'est l'objectif de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (dite loi « APER ») qui instaure un nouveau dispositif de planification territoriale.

### Un appui opérationnel avec des outils dédiés

Face à des délais serrés et des communes relativement dépourvues en ingénierie et en données pour mener à bien l'exercice, le Siéml a proposé un appui opérationnel pour définir des ZAEEnR. Toutes les filières sont concernées, mais l'exercice était attendu principalement attendu sur l'éolien et le solaire. « Quelles sont les surfaces au sol disponibles pour le solaire ? Où sont situés les parkings pouvant accueillir des ombrières ? Grâce à l'appui de notre

service géomatique, nous disposons de données fiables et facilement accessibles, qu'il s'agisse de l'éolien ou du photovoltaïque », explique Gaëlle Lorriaux, chargée de planification au Siéml. « Dès 2019, nous avons élaboré un atlas des zones favorables à l'éolien et au solaire au sol sur le département. Nous disposons également des données 2023 de la DREAL sur l'éolien. Sans oublier notre cadastre solaire qui permettait de connaître le gisement disponible pour le photovoltaïque en toiture par commune... » Le Siéml disposait donc en interne

### Quel a été l'apport du Siéml dans le processus de désignation des zones d'accélération ?

Le Syndicat a une expertise en énergies renouvelables de longue date, qu'il s'agisse de cartographie ou de données. Ce travail a été effectué bien en amont de ce qui a été décidé par le législateur avec la loi APER. Au moment où le travail de réflexion a commencé, les élus ont rapidement eu accès à ces outils. Dans un contexte où il fallait aller vite, avec une forte attente de l'État, l'expertise et l'expérience du Siéml ont été décisives. Données cartographiques, contraintes (ABF, zones naturelles sensibles), projets en cours... : il y avait une première base de travail, c'était la clef. En complément, les agents du Siéml sont parfois intervenus en conseil communautaire. Les élus savaient donc précisément ce sur quoi ils devaient se positionner et ils ont donc pu se concentrer sur leur rôle de décision et de stratégie. L'efficacité avec laquelle les communes ont transmis les ZAEnR à la préfecture en temps et en heure en est la meilleure preuve.

### Où en est-on aujourd'hui ?

Une consolidation au niveau régional est en cours. Le comité régional de l'énergie a été installé au printemps 2024. Nous sommes tous dans l'attente de la prochaine réunion pour analyser les retours de chaque département et évaluer la cohérence des travaux menés avec les objectifs régionaux et nationaux ; des objectifs qui seront revus à la hausse, au travers du SRADDET\* et de la future programmation pluriannuelle de l'énergie, et du fait de l'évolution des engagements internationaux de la France. En quelque sorte, la balle est désormais dans le camp de l'État. ■

\* Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

des données détaillées et des compétences techniques pour accompagner les communes dans la méthodologie de travail. « *Nous leur avons transmis les données nécessaires à la prise de décision et agrégé les remontées d'information pour les compiler dans le format requis par les services de l'État* », précise Gaëlle Lorriaux.

### Concertation et pédagogie en lien avec les intercommunalités

Comme le Maine-et-Loire compte 177 communes et qu'il fallait agir vite, le Syndicat a proposé de travailler à l'échelle des neuf intercommunalités. À charge pour les EPCI de poursuivre ce travail directement avec les communes. Des réunions et des webinaires de sensibilisation ont été organisés. « *Le premier objectif était de faire comprendre les enjeux de la loi aux communes. Le législateur leur a confié un rôle de planificateur : où se situe le gisement ? Où est-il prioritaire ? Comme elles ont chacune des contraintes locales spécifiques, il importait de définir si une zone identifiée prioritaire dans la cartographie pouvait l'être réellement sur le terrain.* » Les élus ont d'abord

réagi avec scepticisme, notamment sur la notion « d'accélération ». Des ateliers dédiés à l'éolien ont permis de répondre aux questions pour lever les réticences : comment bien monter un projet ? Quelles sont les contraintes ? Les risques ? « *Si un projet est à l'étude sans être mature, le mettre en zone d'accélération peut susciter des réticences voire des oppositions... Nous nous sommes efforcés de prendre le temps du dialogue pour faire en sorte que chaque commune puisse proposer un zonage* ».

### Les communes de Maine-et-Loire, exemplaires !

Une fois les données retravaillées pour être mises à jour, le Siéml a transmis à chaque commune la cartographie des zones d'accélération et les documents nécessaires pour qu'elle puisse délibérer. « *Les services de l'État ont vu que notre approche fonctionnait et nous ont fait confiance.* » Début 2024, la quasi-totalité des communes avaient adopté les délibérations ZAEnR, faisant du Maine-et-Loire un des premiers départements à répondre aux premières exigences de la loi APER. ■

## LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENR QUEL BILAN EN MAINE-ET-LOIRE ?

La définition des ZAEnR est aussi un modèle de gouvernance locale : à la commune et aux intercommunalités de définir leur approche, en déclinaison des objectifs nationaux et régionaux. Des zones d'accélération ont été définies sur les quatre grandes filières EnR : l'éolien, le photovoltaïque, la méthanisation et la chaleur renouvelable. Mais ce premier exercice demeure imparfait et l'identification des zones potentielles de développement doit se poursuivre avec les territoires notamment sur les filières méthanisation et chaleur renouvelable. Tous ces gisements devraient permettre théoriquement d'atteindre les objectifs actuels fixés d'ici 2030. Mais attention, prévient



Gaëlle Lorriaux : « *certains projets aboutiront, d'autres non. Nous avons identifié les zones, c'est une première étape. Désormais, il faut aller chercher les projets et les développer.* » ■



# L'ÉNERGIE SOLAIRE DU POTENTIEL À LA RÉALISATION

Le programme « Solaire en Anjou », initié en 2021 et lancé avec plusieurs structures ressources, soutient le développement du photovoltaïque auprès des collectivités, particuliers, entreprises et agriculteurs. Dans ce cadre, le Siéml joue activement son rôle de conseil et de facilitateur auprès des communes et intercommunalités pour tous leurs projets photovoltaïques.

Le Siéml est de plus en plus sollicité lorsque des projets photovoltaïques émergent sur un territoire ; il joue alors son rôle d'interface. « Notre rôle est de simplifier toutes les démarches et de trouver l'accompagnement adapté. Si j'ai un projet en toiture, sur parking, au sol... À qui m'adresser ? » explique Rachel Guilloteau, chargée de projets photovoltaïques et autoconsommation. « Que les communes soient sollicitées par des développeurs ou qu'elles aient des projets en propre, nous répondons à leurs questions. »

## **Le photovoltaïque en toiture, une entrée : le conseiller en énergie**

Les conseillers en énergie accompagnent les communes adhérentes au service dès l'émergence de leurs projets photovoltaïques. La commune dispose rapidement d'éléments concrets pour poursuivre son projet et se poser les bonnes questions. Est-ce que ma toiture dispose d'un potentiel suffisant ? Est-il nécessaire de renforcer la structure du bâtiment ? Le projet est-il pertinent ? Est-il préférable de porter le projet en propre ou avec un tiers investisseur ? Com-

ment valoriser l'énergie ? Par la vente totale, la consommation directe ou partagée avec d'autres consommateurs ? Pour une commune, mener « un projet de A à Z s'avère souvent difficile. Le Siéml est là pour accompagner les élus pas à pas et les aider dans leurs prises de décisions » souligne Rachel Guilloteau.

## **Vers une solution « clefs en main » pour les communes**

Le Siéml suit actuellement une centaine de dossiers d'installation PV en toiture sur des bâtiments publics.

Les notes d'opportunité qu'il établit ne déclenchent pas systématiquement de passage à l'acte. Le plus souvent parce que les communes manquent de temps ou de compétences en interne... Le Syndicat réfléchit aujourd'hui à accroître son rôle dans l'essor des installations photovoltaïques en toiture. « Comme nous le faisons déjà pour la chaleur renouvelable, nous envisageons de proposer des solutions clefs en mains aux communes », expose Ewen Lagadic, responsable du service planification et animations territoriales. « Le Syndicat pourrait par exemple proposer aux communes qui le souhaitent d'installer des panneaux en toiture

et de leur revendre l'électricité produite. La commune n'aurait donc pas à investir en propre et verrait le gain se répercuter sur sa facture d'électricité ». En réduisant les risques et en optimisant les investissements, le passage à l'acte devient plus simple pour les communes. « Une expérimentation est prévue en 2025 pour tester ce nouveau dispositif avant une éventuelle généralisation de l'offre d'accompagnement ».

#### Et les grands projets au sol ?

Élise Charleux, conseillère éolien et photovoltaïque au sol au Siéml, est également Génératrice pour le Maine-et-Loire\*. Elle accompagne

les collectivités dans l'émergence et le déploiement des grands projets photovoltaïques au sol en apportant des conseils neutres et indépendants. Au commencement de ces projets, le Siéml soutient et facilite les démarches de gouvernance locale. Il met pour cela différents outils à la disposition des collectivités tels qu'une charte départementale pour des projets EnR à gouvernance locale ou l'appel à projets PollinisER pour faciliter l'émergence de collectifs citoyens. ■

\* Le réseau national des Générateurs fédère des conseillers photovoltaïques et éoliens ; il est co-financé par l'ADEME et décliné en réseau régional, puis en local.

## OPÉRATION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE LA BOUCLE SOLAIRE LOCALE D'ÉCOUFLANT (BouSoLE)

Le Siéml porte un projet d'autoconsommation collective à Écouflant. Le principe est de regrouper plusieurs producteurs et consommateurs—ici, trois organismes publics et sept acteurs privés— pour partager l'électricité produite. Cette opération assure aux consommateurs une meilleure visibilité sur la facture énergétique en les libérant, en partie, de la volatilité des prix du marché.

Un tel projet nécessite la mise en place d'une personne morale organisatrice (PMO), rôle assuré par le Siéml. « Le projet BouSoLE nous a fait monter en compétences sur l'ensemble des étapes d'une opération d'autoconsommation collective », constate Ewen Lagadic. « Devenir PMO sur ce premier projet nous a permis de gagner en expertise afin de proposer les solutions les plus pertinentes

aux communes et aux EPCI. » Afin de soutenir la dynamique naissante sur le département, le Siéml envisage de proposer un accompagnement complet aux collectivités intéressées, sur l'ensemble des phases d'un projet d'autoconsommation collective. Il se doterait pour cela de moyens humains complémentaires et valoriserait son accompagnement selon une grille tarifaire en construction. ■

### TÉMOIGNAGE | FRANÇOIS BRÉE, adjoint au maire de Gennes-Val-de-Loire en charge des finances

#### Votre commune porte un projet de centrale au sol, où en êtes-vous ?

Le projet n'en est qu'à ses prémices, mais nous souhaitons utiliser un ancien site de production de champignons, de cinq hectares, pour y construire un champ photovoltaïque. Le Siéml nous a aidés à construire le projet, notamment pour la constitution du dossier de consultation. C'était utile car l'équipe municipale est attachée à certains critères comme l'absence de spéculation financière ou le soutien à des projets citoyens.

#### Quel est votre calendrier ?

D'abord, il convient de préciser que nous nous situons dans la vallée de la Loire, un site remarquable classé

par l'Unesco. Qui plus est, une partie du terrain est située dans le périmètre d'un monument historique. Nous avons donc des contraintes administratives. Nous sommes allés voir l'architecte des bâtiments de France. À notre grande surprise, elle ne s'opposera pas au projet sous réserve qu'il ne soit pas visible de l'espace public. Nous prévoyons donc des merlons et des haies arbustives. Nous avons aussi décidé de limiter la puissance à 3 MW crête. Nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour choisir la société qui développera le projet. Le groupement retenu est composé de l'association PEPS, de la SAS Ensoleille-Sol, d'Alter énergies et de

la SCIC Enercoop Pays de la Loire. La mise en service est envisagée pour fin 2027.

#### Comment est-il prévu de valoriser l'énergie solaire ?

Les porteurs de projets ne feront pas appel au tarif d'achat soutenu par l'État. Ils vendront l'électricité produite au fournisseur Enercoop ou au travers de boucles locales. Le prix de vente sera calculé en fonction du coût réel de production, hors fluctuation des prix de marché. Tout est à construire avec les partenaires mais une chose est sûre, il ne manque pas de consommateurs dans un rayon de 10 km ! ■



# FINANCEMENT DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES EN MILIEU RURAL VIVES INQUIÉTUDES !

**Une extension de réseau ou un renforcement ? L'alimentation électrique d'un site isolé ? Ces travaux et bien d'autres bénéficient souvent d'un aide financière issue du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ). Or, l'enveloppe de ce fonds est « gelée » depuis 2012 et les critères d'éligibilité évoluent. Décryptage.**

**C**réé en 1936, le FACÉ contribue efficacement depuis près de 90 ans à des travaux d'électrification qui contribuent grandement à l'aménagement du territoire. Outil de péréquation par excellence, il met à contribution les concessions urbaines excédentaires au bénéfice des concessions rurales. En Maine-et-Loire, le Siéml y recourt chaque année, à hauteur de plus de 8 millions d'euros. Avec ces aides, le Syndicat finance des travaux de sécurisation (résorption des réseaux en fils nus), d'extensions et de ren-

forcements, ainsi que des projets innovants. Comme les aides couvrent jusqu'à 80 % du montant des opérations, c'est un outil précieux pour améliorer la qualité de l'électricité et accompagner la transition énergétique dans le département.

#### **Un fonds érodé par l'inflation**

Pourtant, depuis sa transformation en compte d'affectation spéciale (CAS) de l'État en 2012, le FACÉ n'évolue plus. Son enveloppe est figée depuis, ce qui se traduit par une érosion sourde, liée à l'inflation, assez forte

ces dernières années. Qui plus est, les critères d'attribution des aides évoluent et s'avèrent plutôt défavorables aux communes de Maine-et-Loire. En dessous de 2000 habitants, une commune est en régime « rural », ce qui garantit l'accès aux aides.

#### **Et des critères de ruralité défavorables... à la ruralité**

Applicables aux communes de 2000 à 5000 habitants, les « critères dérogatoires de ruralité » (isolement, habitat dispersé et densité de population) se trouvent bousculés par la

### Le FACÉ est aujourd'hui susceptible d'évolutions importantes...

En effet, un projet de réforme est en cours. Les critères de ruralité notamment pourraient évoluer à partir de 2026. Aujourd'hui, le critère se base essentiellement sur la population, avec un seuil de 2000 habitants pour une commune. Ce seuil n'est plus tout à fait adapté à la situation actuelle, avec des mouvements de population vers les campagnes et la création de nombreuses communes nouvelles. Celles-ci sortent mécaniquement du critère de ruralité.

### Faut-il envisager de nouveaux critères ?

Oui, nous plaçons pour que l'éligibilité aux aides du FACÉ repose sur de nouveaux critères : densité de population, voire densité de population au regard du linéaire de réseau. En effet, au-delà du centre-bourg, une grande commune peut compter d'importantes zones rurales ou des travaux éligibles au FACÉ seraient nécessaires. Les réflexions sont en cours...

### Son financement est-il pérenne ?

Depuis la transformation du FACÉ en compte d'affectation spéciale en 2012, la question est latente. En effet, l'enveloppe de 377 millions d'euros, sur lesquels l'État opère une ponction de 17 millions d'euros depuis 2018, n'a pas été révisée depuis 12 ans ! Compte-tenu de l'inflation, le manque à gagner est d'environ 72 millions d'euros, soit 20 % de l'enveloppe. Le FACÉ est aussi utilisé pour réparer les dégâts liés à certains événements climatiques extrêmes. Or, il devrait s'agir d'aides exceptionnelles en sus de l'enveloppe prévue, et non puisées dedans. Ainsi, les tempêtes de fin 2023 ont bénéficié d'une aide de 26 millions d'euros via un sous-programme intempéries. C'est à la fois beaucoup car cela réduit d'autant l'enveloppe du FACÉ, et trop peu puisque nos adhérents ont estimé que le coût des réparations était plutôt de l'ordre de 70 millions d'euros. ■

Propos recueillis en juin 2024

création de communes nouvelles. Certes, il existe des possibilités de dérogation mais limitées dans le temps. Surtout, une commune nouvelle peut rapidement dépasser le seuil de 5000 habitants, tombant de ce fait en régime « urbain » et perdant donc l'accès aux aides. Un paradoxe puisque ces regroupements communaux, s'ils sont encouragés par l'État, n'ont pas pour effet de modifier la caractérisation rurale des territoires concernés. Dans cette hypothèse, la réforme du FACÉ de 2020 aurait pu totalement bousculer les équilibres territoriaux. Les communes déléguées composant les communes nouvelles de plus de 5000 habitants auraient toutes basculé en régime urbain. Le nombre de communes déléguées « rurales » aurait pu être divisé par deux voire trois selon les critères dérogatoires... « Nous sommes parvenus à convaincre l'État de maintenir le périmètre de ruralité à partir des communes déléguées pour rester éligibles aux aides du FACÉ », explique Emmanuel Charil, directeur

du Siéml. « Mais ce n'est valable que pour la mandature actuelle... En 2026, tout sera à revoir... »

### Vers de nouveaux critères en 2026 ?

À cette date, l'État pourrait réviser les critères pour mieux tenir compte de la grille de densité élaborée par l'INSEE : communes denses (un niveau), communes de densité intermédiaire (trois niveaux), communes rurales (trois niveaux). Ce nouveau modèle serait bien plus satisfaisant : il prendrait en compte plus finement la réalité géographique tout en préservant les équilibres de financement et de maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification sur nos territoires. Rien cependant n'est garanti, dans un contexte où l'État est surtout préoccupé de réduire ses dépenses. « Si rien ne change, le Siéml perdra la faculté d'agir sur une large moitié de son territoire. Elle échoira à Enedis mais ce dernier n'est pas éligible au FACÉ. Les travaux ne seraient donc pas effectués... Personne n'y a intérêt ! » ■

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

### RIEN NE VA PLUS !

Le projet de loi de finances pour 2025 pourrait bien remettre en cause les fondements même du FACÉ ! Ce fonds est géré au sein d'un compte d'affectation spéciale de l'État ; il est alimenté via un système de redistribution entre concessions de distribution d'électricité et financé par le tarif d'utilisation des réseaux (TURPE). Le dispositif est encadré par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui fixe régulièrement les objectifs d'investissement sur les réseaux. Le Gouvernement entend réformer le FACÉ de telle sorte qu'il ne soit plus financé par le TURPE, mais plutôt

par la fiscalité électrique (TICFE). Cette manœuvre, motivée par une soi-disant recherche de simplification, est très dangereuse pour la pérennité du fonds ! D'une part cette modification de l'origine du financement établirait une distinction entre les travaux d'électrification urbains et les travaux ruraux, comme si ces derniers relevaient d'une logique d'assistance et non plus de la péréquation tarifaire. D'autre part, en tombant dans le budget général de l'État, le financement du FACÉ ne sera plus, au nom de l'universalité budgétaire, fléché obligatoirement vers les travaux d'électrification.... ■

# PAROLE AUX EXPERTS DU SIÉML

## UN PILOTAGE PLUS FIN DES ACTIVITÉS POUR ACCOMPAGNER LES AMBITIONS DU SYNDICAT

Comme beaucoup de syndicats d'énergie, le Siéml a fortement développé ses activités dans le cadre de la transition énergétique et compte accélérer ses initiatives. Il met aujourd'hui en place différents outils pour piloter ces mutations, en restant fidèle à ses valeurs et son histoire.



ÉLISE TRICARD

Directrice générale adjointe  
Pôle Conseil, organisation  
et ressources

« Du fait de la diversification de ses activités, le Siéml a connu une forte croissance ces dernières années », observe Élise Tricard, directrice générale adjointe, chargée des ressources. « Avec 70 % d'augmentation des effectifs en cinq ans, nous avons souhaité réfléchir à la bonne structuration des équipes et des services. Il faut à la fois piloter plus finement nos activités élargies et développer des indicateurs tant de performance que de gestion et sécuriser nos process ». Le nouvel organigramme récemment mis en place favorisera la transversalité entre les pôles techniques et les fonctions dites « supports » (finances, ressources humaines, informatique, décisionnelle...) pour répondre à ces enjeux de structuration. Sous le nom de « projets de service », un plan de 450 actions à conduire en trois ans est en cours d'élaboration. Il sera soumis au comité syndical fin 2024. Après un rapport, plutôt positif, de la Chambre régionale des comptes (CRC), qui souligne la bonne capacité d'auto-financement et d'investissement du Syndicat, ce dernier doit dorénavant s'atteler à améliorer son système de contrôle interne, de

pilotage et de prospective en s'appuyant notamment sur la méthode des coûts complets pour chacune de nos politiques et leur évaluation. « Ce qui importe, c'est la qualité du service rendu et l'efficacité des actions que nous menons. Dans une logique d'amélioration continue et d'optimisation des ressources, nous travaillons avec d'autres syndicats d'énergie des Pays de la Loire, mais aussi de Bretagne et de Normandie, pour analyser et comparer nos méthodes et nos indicateurs de gestion, et retenir les meilleures pratiques. » Le principe est simple : toujours mieux éclairer les prises de décision des élus.

### Solidité financière et poursuite du développement des activités

Comme le Syndicat bénéficie d'une capacité de désendettement inférieure à deux ans, sa santé financière est plutôt solide. La CRC l'a invité à poursuivre ses investissements dans la transition énergétique. Le chantier est vaste ! La planification financière est essentielle pour « développer de nouvelles activités tout en garantissant la pérennité des compétences historiques. »

Ce travail prospectif pose de nouvelles questions, éminemment politiques. L'enfouissement des réseaux, secteur dans lequel le Siéml investit le plus, reste-t-il la priorité ? Devons-nous être prescripteur ou anticiper les besoins latents des territoires ? Quelle stratégie financière pour optimiser les coûts, prioriser les dépenses ? Et l'ampleur des projets suppose aussi d'aller chercher des financements. « Nous n'avons pas d'ingénierie dédiée en la matière ; c'est pourquoi nous avons créé un poste mutualisé avec d'autres syndicats d'énergie de la région. »

### Lucie 26 000, label de responsabilité sociétale

Ces mutations s'accompagnent d'une réflexion interne visant à accroître la responsabilité sociétale du Syndicat. « Nous nous inscrivons dans le référentiel Lucie (ISO 26 000). Nous avons été sensibles à cette démarche, qui intègre le développement durable et qui a su s'adapter aux spécificités des collectivités. » Le label combine des approches environnementales (circuits courts, analyse en termes de cycle de vie...), éthiques (charte de déontologie) et sociales (non-discrimination, non-exclusion, égalité professionnelle femmes-hommes...). « En fait, tout converge en faveur d'une démarche de pilotage : le label, le contrôle de la CRC, les projets de services ! » De l'effet positif d'une crise de croissance... ■

Jan. 2023

Obtention  
du label

Juil. 2024

Renouvellement  
du label

Déc.  
2025

21  
encagements

43  
encagements



## À ROCHEFORT-SUR-LOIRE, UN CHANTIER EXEMPLAIRE EN ZONE DENSE



Certains chantiers sont plus ardues que d'autres. Le Siéml a mené à Rochefort-sur-Loire un vaste chantier d'effacement de réseaux d'électricité, d'éclairage et de communications électroniques en milieu urbain dense. Ce projet, visant à réaménager le cœur du bourg, s'est déroulé dans un contexte complexe en raison des rues étroites et du grand nombre d'intervenants impliqués.

Marc Bénétreau et Jérôme Mauxion, en charge du chantier, ont fait face à plusieurs défis, notamment la gestion des contraintes liées à la circulation. « Sur un tel chantier, la première difficulté réside dans le phasage des travaux », explique Marc Bénétreau. « Nous ne pouvons pas bloquer toutes les voies en même temps. » La coordination doit alors être minutieuse avec les services municipaux, les autres gestionnaires de réseaux, le Département pour les transports scolaires, ainsi que les services de

collecte de déchets. Bien sûr, il importe de bien informer les riverains, mais aussi les commerçants. « Sans oublier d'aller toquer à la porte, pour la reprise des branchements de chaque habitation... » Le chantier a donc nécessité une planification rigoureuse, d'autant que la proximité de la Loire et du Louet limitait les options de déviations, rendant certaines voies inadaptées à une circulation alternée. « Nous n'avons pu poser que quelques feux alternés... », précise Marc Bénétreau. Pour pallier ces contraintes, une entreprise de signalisation a été mobilisée pour assurer la sécurité des usagers tout au long du chantier.

D'autres imprévus ont surgi, comme une course cycliste qui aurait pu perturber le chantier. « Nous avons envisagé de modifier le circuit, mais après discussions avec les élus, deux équipes ont été mobilisées pour accélérer les travaux de terrassement », indique Jérôme Mauxion, responsable du secteur depuis mars 2024. Un autre défi inattendu a été la découverte d'une cave débordant sous le trottoir communal et la chaussée départementale. « Après arbitrages, nous avons opté pour la sécurisation de la cave afin de prévenir tout risque d'effondrement », ajoute Jérôme Mauxion.

Ce chantier, suivi par trois interlocuteurs au Siéml, démontre que le bon

déroulement des travaux repose sur un principe simple à énoncer, difficile à mettre en œuvre : il importe « de tout faire dans l'ordre ». Chaque chantier a ses propres contraintes, mais il est certain qu'intervenir seul en zone rurale est généralement plus simple. « Dans un secteur dense avec de nombreux intervenants, la phase d'études et la concertation deviennent primordiales. Ce sont elles qui garantissent la bonne tenue des travaux », souligne Marc Bénétreau. ■



### CALENDRIER

Phase d'études  
2021 - 2022

Phase de travaux  
déc. 2023 - sept. 2024



### INVESTISSEMENT

800

mètres linéaires  
de réseaux déposés

550 k€ HT

pour le réseau BT  
et éclairage public

100 k€ HT

pour le génie civil  
télécom

## CHALEUR RENOUVELABLE PREMIER BILAN POUR LE BOIS ÉNERGIE

Complétant l'animation territoriale du fonds chaleur confié par l'ADEME en 2021, le Siéml s'est doté d'une nouvelle compétence « chaleur renouvelable » pour aider les communes à monter leurs projets. Les premières installations sont déjà opérationnelles. « Depuis la construction de

la première chaufferie utilisant des granulés de bois comme combustible à Saint-Augustin-des-Bois en 2022, le déploiement a été rapide », observe Pierre Usureau. En 2023, six nouvelles installations ont été mises en service, dont une propre au Siéml. « Et ce n'est pas tout, souligne Pierre

Usureau, entre huit et dix autres projets sont en cours. » Ce nouveau service du Siéml répond en effet à un besoin significatif : on dénombre plus de 300 chaufferies fioul et propane dans le Maine-et-Loire. Lié à la lutte contre le réchauffement climatique, leur renouvellement s'impose. ▶

► D'autant plus qu'elles sont souvent âgées : « Les chaudières ont vingt ans en moyenne. Et certaines ont parfois entre 30 et 40 ans... »

La méthodologie du Siéml est bien rodée. « Les conseillers en énergie du Syndicat identifient les projets potentiels puis une étude de faisabilité vérifie leur intérêt technico économique. » Si la commune approuve le projet, elle peut décider de le conduire elle-même ou bien de le déléguer au Siéml. Le processus prend généralement environ un an. « Dans ce cas, nous gérons toutes les procédures administratives (autorisations, consultation...), nous assurons les travaux jusqu'à leur réception, puis l'exploitation et la maintenance », ajoute Pierre Usureau. Le Siéml prend également en charge l'achat et la gestion des combustibles : « les granulés viennent de Vendée, le bois de Bretagne où les résineux

sont plus abondants qu'en Maine-et-Loire ! » Le coût d'une opération varie entre 100 000 à 200 000 euros. Mais elle se traduit rapidement par des gains substantiels. « Cela ne doit pas coûter plus cher qu'avant ! En moyenne nous réalisons 30 % d'économies d'énergie. D'abord parce que la chaudière est plus performante, avec un rendement qui s'approche de 90 %. Mais aussi, grâce à l'optimisation des réglages réalisés lors de la prise en main de l'exploita-



tion, en réduisant la température de l'eau chaude par exemple. » Enfin, le bilan carbone est nettement plus favorable. « Il y a un intérêt écologique pour la commune : la réduction des gaz à effet de serre est de l'ordre de 90 %. »

Face à l'intérêt des communes, le Siéml a renforcé ses équipes. Aujourd'hui composé de 1,5 équivalent temps plein, le service comprendra bientôt trois personnes dédiées. D'autant plus que d'autres perspectives se dessinent, qui requièrent des compétences pointues. « Nous préparons l'installation de grosses chaufferies, alimentées par des plaquettes de bois, cette fois-ci produites par des acteurs locaux du département. En 2026, nous conduirons un projet de géothermie dite de surface – jusqu'à 200 mètres en profondeur. Et nous nous intéressons aussi au solaire thermique. » ■

**CLÉMENCE MARIE** | Responsable prospective, contrôle et concertation

## CONCESSION ÉLECTRIQUE

### BILAN POSITIF POUR LE PREMIER PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

En 2019, le Siéml signe un nouveau contrat de concession avec Enedis. Changement significatif : ce contrat intègre un dialogue renforcé pour coconstruire un programme pluriannuel d'investissements de 4 ans. Un second PPI vient d'être acté, pour améliorer et développer le réseau. Un constat s'impose : en Maine-et-Loire, la méthode a tenu ses promesses. Les PPI permettent d'identifier les zones prioritaires d'investissement sur le département et de définir à l'échelle de ces zones, le montant et la nature des investissements destinés à améliorer la qualité de service. « La qualité de la distribution est notre premier objectif », souligne Clémence Marie. « Le temps moyen de coupure (critère B) baisse de manière continue depuis plusieurs années. » Un autre critère mesure le nombre de clients mal alimentés, chez qui la qualité de tension est insuffisante ou chez qui les discontinuités d'alimentation

sont répétées. « Avec l'émergence de nouveaux outils de détection, comme le compteur Linky, cet indicateur a fortement augmenté mais tend à s'améliorer de nouveau depuis quelques années. Par exemple, au sens de la continuité d'alimentation, quinze communes comptabilisaient entre 2013 et 2017 un nombre moyen de clients mal alimentés supérieur à 100. Entre 2018 et 2022, sur le territoire du Syndicat, plus aucune n'est dans ce cas. » Les objectifs du PPI ont donc été tenus.

Logiquement, les négociations du deuxième PPI, signé cette année, s'en sont trouvées facilitées. Les investissements du concessionnaire « seront plus soutenus, notamment dans les communes qui nécessitent un effort particulier. Le budget alloué s'inscrit au-delà de la seule prise en compte de l'inflation puisqu'il passe de 9,4 à 11 millions d'euros. La hausse est significative. » Une autre convention dédiée

à la transition énergétique complète le dispositif. « À la suite de son contrôle des comptes et de gestion du Syndicat, la CRC nous a recommandé de nous rapprocher d'Enedis pour élaborer une convention transition énergétique comportant des objectifs à la hauteur des enjeux, des indicateurs précis et des moyens identifiés. Nous avons ainsi construit un plan d'actions sur 4 ans, assorti d'objectifs, d'indicateurs, de livrables attendus et d'échéanciers, ce qui implique naturellement l'allocation de ressources pour les mettre en œuvre ». Par exemple, un bilan carbone de la concession sera établi. « Pour le Syndicat, c'est un sujet d'autant plus important qu'il a obtenu en 2023 le label Lucie 26000. L'objectif est de se questionner ensemble, entre maîtres d'ouvrage, sur les actions que nous pouvons entreprendre pour réduire l'empreinte carbone de nos chantiers respectifs. » ■



# ÉCLAIRAGE PUBLIC UNE TRAME SOMBRE POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Pollution lumineuse ? Derrière ce terme nouveau et quelque peu étonnant, le reflet d'une récente prise de conscience de l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité. Inscrites dans la loi, de nouvelles obligations s'imposent aux collectivités depuis 2016. Pour les accompagner dans ce nouvel enjeu, le Siéml a décliné une « trame sombre » et défini des « corridors » de biodiversité, en partenariat avec le CPIE Loire Anjou et la Ligue de protection des oiseaux (LPO).

« Qui sait que l'éclairage est la deuxième cause de mortalité des insectes après les insecticides ? », interroge Yann Greuez, responsable du Service éclairage public et territoire connecté au Siéml. Depuis les années 2000, son impact sur la biodiversité est sérieusement documenté : les insectes qui s'agglomèrent autour de points lumineux deviennent des proies faciles, certaines espèces restreignent leurs déplacements, faute de protection nocturne... En 2016, la loi pour la

reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages impose la réduction de la « pollution lumineuse » à tous les acteurs.

## **Des économies d'énergie à la prise de conscience d'une pollution lumineuse**

Le Syndicat a déjà en partie abordé le sujet : économies d'énergie, modernisation des matériels, interruptions de service ciblées au travers par exemple des coupures estivales... Mais la pandémie de Covid 19

marque véritablement un changement : durant le confinement, chacun a fait le constat d'un éclairage public surdimensionné. Et la forte hausse des prix de 2020-2021 accélère encore la prise de conscience. « Dans leur grande majorité, les élus communaux ont alors décidé d'éteindre l'éclairage public plus tôt vers 21 heures, 21h30 maximum », se souvient Yann Greuez. Le contexte favorise donc la réflexion relative à la pollution lumineuse. Aussitôt, le Siéml s'y attelle. Par-delà la réno-

vation des points lumineux, il entend désormais mieux identifier les zones à protéger et les espèces fragiles. Mais ce métier n'est pas vraiment celui d'un syndicat d'énergie. D'où un rapprochement avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Loire Anjou et la Ligue de protection des oiseaux pour créer une cartographie dédiée à la « trame sombre ».

### **La chauve-souris, espèce « parapluie »**

Les deux associations élaborent une première analyse grâce à une cartographie en plusieurs couches : forêts et lisières, prairies, plans d'eau, rivières... Dans le Maine-et-Loire, 64 % des invertébrés et 28 % des vertébrés vivent essentiellement la nuit. La chauve-souris est désignée comme espèce « parapluie ». « *En une nuit, elle peut parcourir entre 15 et 20 kilomètres*, explique François Malinge, chargé d'action Transition écologique au CPIE. *Son aire de prédilection est bien plus élevée que celle des oiseaux nocturnes ou des amphibiens. En protégeant les chauves-souris, on est ainsi quasiment sûr de protéger les autres espèces de la pollution lumineuse.* » C'est pourquoi, l'identification des gîtes et des déplacements des chiroptères guide le travail de recensement.

### **Le chemin de moindre coût**

Ou plutôt d'insertion. « *Nous avons injecté les gîtes à chauves-souris dans la trame, ce qui nous a permis de décliner différents niveaux de*

*sombre* », indique Benjamin Meme-Lafont, chargé de mission à la LPO Anjou. « *S'il y a un arbre dans la trame noire, c'est très bien. Si le gîte est en pleine zone industrielle, on va chercher à le connecter à une autre zone, la plus proche possible. On parle alors du chemin de moindre coût, en général une ligne droite sombre entre deux zones.* » Les freins aux déplacements sont identifiés et notés : une haie obtiendra la note maximale, une autoroute éclairée la minimale. Les meilleurs points sont ensuite connectés. Le Syndicat intègre ses données relatives aux points d'éclairage sur la carte du département découpée en trois zones : faible, moyen et fort intérêt. « *La superposition des trames et de l'emplacement et caractéristiques des lampadaires est une nouveauté majeure* », poursuit Benjamin Meme-Lafont. « *Ça n'avait jamais été fait. Comme le Siéml a des armoires connectées, il sait exactement définir les caractéristiques des luminaires.* » (cf. interview page suivante).

### **La nécessaire évolution du parc de luminaires, au cas par cas**

Le CPIE et la LPO affinent l'analyse et définissent 1478 zones de friction (cf. encart ci-contre), pour un total de 11962 points lumineux (environ 10 % du parc). Commence alors un travail méticuleux car chaque point est spécifique. Ici, ce sont les candélabres d'accès à une salle de sport en sortie de bourg dont on changera la couleur : « *il sera jaune, plus ambré. Et le temps d'allumage sera revu* », indique Yann Greuez. Ailleurs, les éclairages le long des cours d'eau évolueront « *pour être le moins néfastes possibles* », tout en prenant en considération la valorisation patrimoniale (abbatiales, ponts...) ou l'importance des lieux de vie. « *Hors de question de plonger une guinguette dans le noir ! Alors, on adapte l'éclairage, en jouant sur les couleurs, plus chaudes, l'orientation vers le sol, la durée...* » ■

### **Éclairage public et biodiversité, des zones de frictions ?**

Dans une trame sombre, différents paramètres entrent en compte. D'abord la localisation géographique, ensuite des éléments techniques comme les horaires d'extinction de l'éclairage, l'âge des installations ou encore la puissance et les températures de couleurs. Collectés et analysés par les équipes du Syndicat, ces différents éléments déterminent l'intérêt d'une mise à niveau de l'éclairage public selon que les zones d'implantation imposent un traitement prioritaire ou un niveau de vigilance moindre. Dans ces « zones de friction », le Syndicat esquisse diverses adaptations (modification des horaires, changement de lampes, réorientation ou hauteur du luminaire...), en estime le coût puis transmet ces analyses aux communes concernées pour arbitrage. ■

## **UN PARTENARIAT PRÉCURSEUR... ET OUVERT**

**P**our élaborer la trame sombre à l'échelle départementale, le Siéml s'est associé au CPIE et à la LPO. Le CPIE a largement appuyé les collectivités pour l'élaboration des trames vertes et bleues. Puis, il a construit sa propre méthodologie de construction des trames noires, pour le compte de Mauges commu-

nauté. Il a alors croisé ses données avec celles de la LPO et lui a confié le suivi de cette trame sombre, la LPO menant des campagnes annuelles de recensement. La coopération du Siéml et de ces deux associations a permis d'affiner la méthodologie et de parvenir à un modèle à la fois inédit et très précis, par le croisement

de diverses données et leur restitution à différentes échelles. À terme, d'autres partenariats sont envisageables. Le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine est intéressé par la précision du découpage géographique de cette trame, à laquelle il pourrait agréger les données dont il dispose sur d'autres espèces. ■

## LA TRAME SOMBRE DÉPARTEMENTALE QUELLE DÉCLINAISON À L'ÉCHELLE LOCALE ?

Pour présenter cette trame sombre aux élus, le Siéml crée des « atlas » à l'échelle de chaque EPCI, assortis des données correspondantes, d'indications de vigilance, d'un diagnostic et d'un plan d'actions. Des réunions sont parfois organisées « avec les habitants. Il y a eu aussi des sorties d'observation de chauves-souris », se souvient François Malinge.



Outre qu'elle assure aux communes un temps d'avance pour concourir au label « Ciel étoilé », la trame sombre vient compléter et enrichir des politiques existantes comme les SCoT ou les PLU, où elle s'avère alors préventive : « dans une zone protégée, la construction d'un lotissement se fera sans éclairage public. On s'efforce de trouver les bons compromis. » La trame est définie à l'échelle de l'EPCI mais reste précise au niveau d'une commune et même d'un simple quartier. Aussi le Siéml a-t-il pu évaluer les investissements nécessaires dans chaque commune et échelonner les actions. Le coût de l'adaptation est couvert à hauteur de 60 % par le Syndicat grâce à une modification récente du règlement financier, qui a prévu d'allouer une enveloppe annuelle. « Il y a certes des dépenses à assumer. Recenser des vieux luminaires dans un corridor montre qu'il faut y agir en priorité. Mais le coût peut être nul : il suffit parfois de changer les horaires ! », souligne Yann Greuez.



En Maine-et-Loire, la réduction de la pollution lumineuse a donc commencé. Elle fera l'objet d'un suivi régulier, associant le Syndicat à la LPO et au CPIE, un gage de sérieux. ■

### PAROLES D'ÉLU | FRANCK POQUIN, vice-président en charge de l'éclairage public et du territoire connecté

#### Qu'entend-on par éclairage public connecté ?

Il s'agit, d'un point de vue simplifié, d'un éclairage public qui peut être piloté à distance. En Maine-et-Loire, le Syndicat a équipé les armoires électriques de modules communicants (ou horloges connectées) qui permettent de gérer la puissance et la durée de l'allumage. Pour ces opérations, il fallait auparavant qu'un technicien se déplace et paramètre manuellement chaque armoire. Avec ces modules, tout peut se faire à distance. Et l'on dispose également d'une meilleure réactivité. Exemple : on peut supprimer l'éclairage public pendant les feux d'artifice du 14 juillet. Et, bien sûr, tout peut être programmé à l'avance. Par ailleurs, pour que ce service soit totalement

autonome, le Siéml s'est doté d'antennes relais, de type LoraWan, qu'il a financées à 100 %.

#### Les communes ont-elles accès à ces nouvelles fonctionnalités ?

Oui, car nous avons développé une application sur smartphone, qui permet au maire de prendre la main sur son éclairage public. Il peut ainsi faire face à des situations particulières, festives ou d'urgence. Je pense par exemple à une intervention des pompiers : il peut être utile de rallumer rapidement l'éclairage public pour pouvoir guider le véhicule. L'application est très simple : le maire visualise le plan de sa commune. Une armoire électrique correspond généralement à une rue ; il peut donc facilement sélectionner

les lampadaires qu'il souhaite allumer ou éteindre.

#### Comment cet éclairage public connecté a-t-il facilité la mise en place de la trame sombre ?

Outre que tout peut être actionné à distance, un tel outil permet au Syndicat d'avoir une connaissance précise de chacun des points lumineux. Or, il est très important pour protéger la biodiversité de connaître précisément l'emplacement des luminaires, mais aussi leur intensité lumineuse, la couleur de l'éclairage ou encore son orientation. C'est ce qui nous a permis de définir une cartographie précise, analysée et retravaillée avec la LPO et le CPIE. ■



# PROJET VILLAGE DES SYNDICATS

## UN MÊME LIEU POUR 3 SYNDICATS MIXTES

D'ici fin 2026, trois syndicats intercommunaux de Maine-et-Loire : le Siéml, le Syndicat de l'eau de l'Anjou et le Syndicat de déchets 3R d'Anjou, seront réunis sous un même toit. Le futur « Village des Syndicats » comprendra 3000 m<sup>2</sup>, sur deux niveaux, dont plus de 800 seront mutualisés. Il sera exemplaire d'un point de vue environnemental.

**D**u bois, de la clarté et un environnement arboré : d'une surface de près de 3000 m<sup>2</sup>, le « Village des Syndicats » sortira de terre fin 2026. Situé au cœur de la ZAC de Beuzon, le futur bâtiment a été conçu par le cabinet d'architectes Atelier 56S. Il combinera rénovation des locaux actuels du Siéml et extension, via la transformation d'un entrepôt en locaux tertiaires sur deux étages.

### Un bâtiment « bioclimatique »

Le projet porte une forte ambition écologique. Construit dans les années 2000, le bâtiment existant bénéficiera d'une rénovation thermique globale et performante. À l'isola-

tion de la façade par l'extérieur et au remplacement des menuiseries s'ajoutent d'autres dispositifs : panneaux solaires qui contribueront à un projet d'autoconsommation collective, récupération des eaux de pluie, tri des déchets. « *Les deux autres syndicats (eau et déchets) ont favorisé les solutions exemplaires en rapport à leurs compétences* », souligne Emmanuel Charil, directeur du Siéml. Conçu selon les préceptes de l'architecture bioclimatique, le bâtiment tient compte du réchauffement climatique : « *les ouvertures au sud seront couvertes par des « casquettes » qui bloquent le soleil et il y aura des jardinières en face des bureaux pour créer des îlots de fraî-*

*cheur* », complète José Prieto, architecte associé de l'Atelier 56S. Le futur bâtiment disposera aussi d'une chaudière bois, récemment installée par le Siéml.

Priorité a été donnée à la lumière naturelle, qu'il s'agisse de l'extension ou des locaux à rénover : « *il y a déjà de grandes fenêtres, que l'on modernisera avec des menuiseries en bois* », poursuit-il. « *Les bureaux à l'étage seront ouverts pour bénéficier de davantage de lumière naturelle, tout comme l'espace de circulation central, qui sera très clair.* » Avec son bardage en bois et ses vitrages lumineux, le projet architectural offrira une belle visibilité du bâtiment depuis la rue. L'accès se



fera directement depuis le parking. Par ses hachures verticales, le bardage rappellera les arbres voisins. « *Toutes les façades seront retravaillées* », expose José Prieto. « *Comme l'emplacement est plutôt arboré et paysager, nous avons opté pour une solution privilégiant le bois, afin de raccrocher le bâtiment au paysage.* » Le recours aux « *matériaux biosourcés comme les isolants en laine de bois* », renforce la dimension environnementale du projet.

### Mutualisation des espaces

Le « village » permettra de partager plusieurs espaces : parking, avec bornes de recharge et mini station d'avitaillement bioGNV déjà existante, accueil commun, salles de réunions, locaux reprographie et informatique et espaces dédiés au personnel (cuisine, tisanerie, salle de repos...). Tandis que chaque syndicat disposera de ses espaces propres, les locaux

mutualisés seront situés à la jonction entre l'existant et l'extension. Pouvant accueillir jusqu'à 170 personnes, le futur « village » répond ainsi aux besoins des trois syndicats, en développement soutenu. Pour s'adapter aux évolutions futures, il reposera sur une structure, dite de « poteaux poutres », sans mur porteur, afin d'éviter de refaire à terme de gros travaux. Dans un second temps, les syndicats entendent également réfléchir à la mutualisation de services fonctionnels : moyens généraux, informatique...

### Réhabilitation d'une chapelle

Enfin, un autre projet de rénovation est attendu. Le terrain abrite « *une chapelle, en ruines, du 16<sup>e</sup> siècle* », détaille Emmanuel Charil. « *Une fois restaurée, elle pourra ainsi accueillir une très belle salle polyvalente, destinée notamment aux séances officielles.* » Le projet est soutenu par l'Architecte des bâtiments de France

[ABF] qui y voit un début de réhabilitation et embellissement de la zone d'activité.

Dans l'immédiat, les travaux du « village » pourraient débuter en 2025. Outre le projet lui-même, le choix du cabinet d'architectes a également été déterminé par la capacité à mener les travaux tout en permettant au personnel et aux élus de continuer à travailler sur le site pendant le chantier. L'inauguration est attendue pour septembre 2026. ■



## L'AVIS DES TROIS PRÉSIDENTS | SIÉML, SEA ET 3R D'ANJOU

### D'où est venue l'idée d'un « Village des Syndicats » au Siéml ?

**Jean-Luc Davy** > Le Siéml s'est beaucoup agrandi. Lorsque je suis devenu président en 2014, il y avait 44 agents. Nous en avons plus de cent aujourd'hui. Nous étions donc en réflexion sur l'évolution de notre site, en phase avec nos besoins. Les deux autres syndicats, de création récente, cherchaient aussi un siège. On a donc décidé de se regrouper. Nous avons choisi ensemble le cabinet d'architectes et nous avons aussi beaucoup discuté des futurs locaux avec les agents. Si les élus sont décideurs, il ne faut pas oublier que les salariés seront utilisateurs. Ainsi, nous avons tenu compte des solutions du cabinet d'architectes pour gérer les travaux d'extension en site occupé, pour que ce soit moins contraignant pour les agents.

### Comment le SEA s'est-il associé au projet de « Village des Syndicats » ?

**Thierry Gallard** > Le syndicat a été créé en fusionnant des petits syndicats et des communes. Une partie de nos activités s'exerce en régie dont l'équipe reste basée à Saint-Georges-sur-Loire. Mais il importait de regrouper les services fonctionnels (RH, ingénierie, comptabilité, direction...) dans un même site. Les discussions avec les autres présidents de syndicat ont montré que les planètes étaient alignées. On s'est mis d'accord pour partager un espace, avec des salles en commun, mais aussi une distinction spatiale où chaque syndicat est identifié. C'est un signal donné aux usagers : ils savent où nous trouver et ils voient qu'on rationalise les coûts des services publics.

### Pourquoi 3R d'Anjou a-t-il décidé de rejoindre cette dynamique ?

**David Lagleyze** > Notre syndicat regroupe trois communautés de communes, de la petite et grande couronnes angevines. Créé en janvier 2022, il est donc tout récent et nous sommes encore en phase de réorganisation. Avec ce projet, nous allons disposer de nos propres locaux, en plus de nos espaces de proximité. S'y ajoutera un espace de mutualisation, pour créer des synergies entre les trois syndicats, d'autant plus que nos domaines d'activité sont voisins. On peut ainsi imaginer des possibilités de travailler ensemble, notamment dans le domaine de l'informatique. Le choix du bâtiment a été déterminant, à la fois pour ses performances environnementales et la qualité des espaces de travail. ■

# Le siéML

proximité, agilité, coopération,  
transversalité et expertise,  
notre Pacte pour votre territoire !



## Distribution électrique

Autorité organisatrice  
et travaux réseaux



## Distribution de gaz Autorité organisatrice et écosystèmes gaziers



## Distribution de chaleur et de froid



## Géodata, SIG et PCRS



## Sobriété et efficacité énergétique



## Éclairage public



## Production d'EnR



## Infrastructures de communications électroniques



## Infrastructures de mobilité durable



## Réseaux d'objets connectés



## Conseil, ingénierie et stratégie énergétique



## Planification énergétique et urbanisme

**SIéML**

Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire

territoire  
d'énergie



[www.sieml.fr](http://www.sieml.fr)

